

Inspection académique
de l'Indre

Division Organisation
Scolaire et Vie des élèves

DOSVEL/ 41 /2011

Dossier suivi par
Philippe Caillat
T 02 54 60 57 30
F 02 54 60 57 38
ce.dosvel36
@ac-orleans-tours.fr

110 rue Grande
36018 Châteauroux Cedex

Châteauroux, le 11 mars 2011

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Projet d'école

Références : Loi d'orientation du 10 juillet 1989

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005

L'année scolaire 2011-2012 verra la mise en œuvre d'un nouveau projet pour chaque école du département, dans le cadre du nouveau projet académique. La présente circulaire a pour objet de préciser la démarche retenue pour l'élaboration du projet 2011-2012 à 2014-2015.

Cette opération s'inscrit dans le contexte de la réforme de l'école primaire, mise en œuvre depuis 2008, qui s'attache à rendre plus performante notre école. Aussi, le projet d'école doit constituer un outil pour mieux adapter votre action aux besoins de vos élèves et donner de la cohérence au travail d'équipe.

Pour ce faire, je vous demande de vous appuyer sur l'analyse des indicateurs de votre école (résultats, évaluations nationales et locales, validation des paliers du socle, taux de maintien notamment) pour concevoir des réponses sous forme d'axes pédagogiques prioritaires.

Dans chaque circonscription, un dispositif sera mis en place afin de vous accompagner dans cette démarche.

Les documents nécessaires à l'élaboration du projet d'école sont librement consultables à partir du site internet de l'Inspection académique.

Un bilan d'étape, permettant une analyse des résultats obtenus au regard des objectifs fixés, devra être élaboré chaque année. Il sera présenté lors de la première réunion du conseil d'école de l'année scolaire.

Un calendrier de mise en œuvre a été établi :



Afin de vous permettre de disposer du temps suffisant pour élaborer votre projet et pour planifier les différents moments d'échanges et de travail préparatoire, je vous informe que sa finalisation est attendue pour la Toussaint 2011.

Les différentes étapes à envisager :

2/2

- Le mercredi 13 avril 2011 et jusqu'à la fin de l'année scolaire :
Animation pédagogique obligatoire dans chaque école préparatoire au travail sur le projet : bilan du projet précédent, orientations à privilégier, ...
- 30 septembre 2011 :
date limite de retour à l'IEN des documents suivants : chemise « Projet d'école » (document P) en un exemplaire sous forme électronique, en format texte (en conserver un à l'école) et fiche « Dialogue avec les autorités académiques » (document D)
- 7 octobre 2011 :
retour de la fiche « Dialogue avec les autorités académiques » avec analyse par l'équipe de circonscription (document D et document P s'il n'y a pas de modifications à apporter)
- 14 octobre 2011 :
retour à l'IEN des éventuelles modifications apportées au projet (documents D et P modifiés)
- 21 octobre 2011 :
retour du projet (document P) avec avis de conformité par l'équipe de circonscription porté sur la fiche « Dialogue avec les autorités académiques » (document D)
- après les vacances de la Toussaint 2011 :
présentation au Conseil d'école puis renvoi à l'IEN du projet (document P) et de la fiche « Dialogue avec les autorités académiques » (document D) sous forme électronique, en format texte uniquement, pour validation.
Retour à l'IEN de la chemise « programme annuel » (document A1) contenant les fiches « objectifs opérationnels » (document A2).

Je compte sur vous pour valoriser au sein des équipes pédagogiques la démarche de projet qui constitue un outil au service de la réussite des élèves, de l'autonomie pédagogique et de la responsabilisation de chacun.

Signé : Françoise Favreau